

Received Questions and Answers - Full Proposal

Questions reçues et réponses - Proposition complète

03/04/2020

Text in *italic* is a translation of the original language in the opposite column.

Le texte *en italique* est une traduction de la langue originale dans la colonne opposée.

#	ENGLISH	FRANÇAIS
	Questions concerning the budget	Questions concernant le budget
1	<p>Question: <i>Sheet A Construction: As you know, our project aims at the implementation of buildings in the two training centres [...] therefore are we obliged to give the technical details of the construction in each centre separately or together (example: design costs, foundation costs, masonry...)?</i></p> <p>Answer: <i>If the buildings are in two different locations (or more than one building in the same location), the technical details and associated costs must be given separately for each centre/building. You can adapt the names of the budget categories (column B) to cluster the costs by centre/building. For example, use budget lines A.1 and A.2 for the first centre/building (A.1: Building Design - Building X; A.2: Construction Works - Building X) and budget lines A.3 and A.4 for the second centre/building (A.3: Building Design - Building Y; A.4: Construction Works - Building Y). Changing the names of a budget category will not affect the automated calculations. If you need to add lines to a budget category, please follow the instructions in the Full Proposal Application Guide (p. 7) to protect the automated calculations.</i></p>	<p>Question : Feuille A Travaux : Comme vous le savez, notre projet vise l'implantation de bâtiments dans les deux centres de formation [...] donc est ce que nous sommes obligés de donner les détails techniques des constructions dans chaque centre d'une façon séparée ou bien regroupée (exemple: coûts des études, coût de la fondation, maçonnerie...)?</p> <p>Réponse : Si les bâtiments sont dans 2 localités différentes (ou il s'agit de deux bâtiments distincts dans la même localité), il faut donner les détails techniques et les coûts associés de manière séparée pour chaque centre/bâtiment. Vous pouvez adapter les noms des rubriques (colonne B) pour regrouper les coûts par centre/bâtiment. Par exemple, utiliser les rubriques A.1 et A.2 pour le premier centre/bâtiment (A.1 : Conception bâtiment X ; A.2 : Travaux de construction bâtiment X) et les rubrique A.3 et A.4 pour le deuxième centre/bâtiment (A.3 : Conception bâtiment Y ; A.4 : Travaux de construction bâtiment Y). Changer l'intitulé d'une rubrique n'aura pas d'impact sur les calculs automatisés. Si vous avez besoin d'ajouter des lignes dans une rubrique, prière de suivre les instructions dans le Guide de candidature pour la proposition complète (p. 7) pour conserver les calculs automatisés.</p>
2	<p>Question: <i>Sheet B Equipment: Can we insert the administrative office supplies (chairs, computers,...) as well as the office supplies for the training rooms (chairs, tables, digital board,...) in the office supplies section?</i></p> <p>Answer: <i>Yes, budget category B.1 concerns all administrative and office supplies. Please note that names of budget categories can be changed and additional lines can be added, if needed. To add lines to a budget category, please follow the instructions in the Full Proposal Application Guide (p. 7) to protect the automated calculations.</i></p>	<p>Question : Feuille B Equipement: est ce que nous pouvons insérer les articles de fournitures bureautiques administratives (chaises, ordinateurs,...) ainsi que la fourniture bureautique des salles de formation (chaises, tables, tableau digital,...) dans la rubrique fourniture de bureau?</p> <p>Réponse : Oui, la rubrique B.1 concerne toutes les fournitures administratives et bureautiques. Veuillez noter que les noms des rubriques peuvent être modifiés et que des lignes supplémentaires peuvent être ajoutées, si nécessaire. Pour ajouter des lignes dans une rubrique, prière de suivre les instructions dans le Guide</p>

#	ENGLISH	FRANÇAIS
		de candidature pour la proposition complète (p. 7) pour conserver les calculs automatisés.
3	<p>Question: <i>Sheet B Equipment: Will equipment for accommodation (beds, night tables, sheets...) and refectory equipment (tables, chairs, tablecloths, stoves, cold production equipment...) be detailed in the section "Other"?</i></p> <p>Answer: <i>Accommodation and refectory equipment can be placed under budget category B.1 or B.4, depending on what seems more relevant for your specific project. Please note that names of budget categories can be changed and additional lines can be added, if needed. To add lines to a budget category, please follow the instructions in the Full Proposal Application Guide (p. 7) to protect the automated calculations.</i></p>	<p>Question : Feuille B Equipement: est ce que les équipements d'hébergement (lits, tables de nuit, draps...) et les équipements de réfectoire (tables, chaises, nappes, cuisinières, matériels de production de froid...) seront détaillés dans la rubrique autres?</p> <p>Réponse : Les équipements pour l'hébergement et le réfectoire peuvent faire partie de la rubrique B.1 ou de la rubrique B.4, selon ce qui vous paraît plus pertinent pour votre projet spécifique. Veuillez noter que les noms des rubriques peuvent être modifiés et que des lignes supplémentaires peuvent être ajoutées, si nécessaire. Pour ajouter des lignes dans une rubrique, prière de suivre les instructions dans le Guide de candidature pour la proposition complète (p. 7) pour conserver les calculs automatisés.</p>
4	<p>Question: <i>Sheet B Equipment: Will the equipment of the marine fish farm (cages), of the processing unit (drying equipment, handling, ...) and of the aquaponics farm (pumps, tanks, ...) be detailed according to its nature (mechanical, electronic,...) or in the section "Other" or shall we add a specific section (for example aquaculture teaching equipment)?</i></p> <p>Answer: <i>Budget categories B.1, B.2, B.3 and B.4 correspond to the categories of equipment necessary for the project. If needed, you can change the names of these budget categories (column B) to better describe the specific equipment categories for your project (changing the name of a budget category will not affect the automated calculations, provided you do not change columns F and H). Please note that additional lines can also be added, if needed. To add lines to a budget category, please follow the instructions in the Full Proposal Application Guide (p. 7) to protect the automated calculations.</i></p>	<p>Question : Feuille B Equipement: est ce que les équipements de la ferme pédagogique de pisciculture marine (cages), de l'unité de transformation (équipements de séchage, manutention, ...) et de la ferme d'aquaponie (pompes, bacs,...) seront détaillés selon leur nature (mécanique, électronique,...) ou bien dans la rubrique autres ou bien on ajoute une rubrique spécifique (par exemple Equipements pédagogiques agro-aquacoles) ?</p> <p>Réponse : Les rubriques B.1, B.2, B.3 et B.4 correspondent aux catégories d'équipements nécessaires pour le projet. Si besoin, vous pouvez changer les noms de ces rubriques (colonne B) pour mieux décrire les catégories d'équipements spécifiques à votre projet (Changer l'intitulé d'une rubrique n'aura pas d'impact sur les calculs automatisés tant que vous ne modifiez pas les colonnes F et H). Veuillez noter que vous pouvez également ajouter des lignes supplémentaires, si nécessaire. Pour ajouter des lignes dans une rubrique, prière de suivre les instructions dans le Guide de candidature pour la proposition complète (p. 7) pour conserver les calculs automatisés.</p>
5	<p>Question: <i>[The project] aims at purchasing specific consumables essential for the pedagogical activity in the fish hatchery (artemia cysts, laboratory reagents, hormones, etc.), can we add another category "Consumables" in the Sheet B Equipment, or is there another space dedicated to consumables.</i></p> <p>Answer: <i>Consumables are considered recurrent costs and are in principle ineligible costs.</i></p>	<p>Question : [Le projet] vise l'achat de consommables spécifiques indispensables à l'activité pédagogique au sein de l'écloserie de poissons (cystes d'artémias, réactifs de laboratoire, Hormones,...), est ce que nous pouvons ajouter une autre rubrique consommable dans la Feuille B Equipement ou bien il existe un autre emplacement dédié aux consommables.</p> <p>Réponse : Les consommables sont considérés comme des coûts récurrents et sont en principe des coûts</p>

#	ENGLISH	FRANÇAIS
	<p><i>However, consumables with SIFA funding are limited to starter kits (for an initial period of up to 6 months) if the related equipment is also funded by SIFA. While consumables beyond that initial period or consumables for existing equipment cannot be funded by SIFA, they can be entered as counterpart contribution. Consumables belonging to a specific equipment shall be entered in the next line immediately after the related equipment. Consumables not related to SIFA funded equipment and other recurrent costs shall be entered in Sheet G "Other Costs".</i></p>	<p>inéligibles. Toutefois, les consommables financés par SIFA sont limités aux kits de démarrage (pour une période initiale de 6 mois maximum) si l'équipement auquel ils sont liés est également financé par SIFA. Bien que les consommables au-delà de cette période initiale ou les consommables pour les équipements existants ne puissent pas être financés par SIFA, ils peuvent être inscrits comme contribution de contrepartie. Les consommables nécessaires à l'utilisation d'un équipement spécifique doivent être inscrits dans la ligne suivante immédiatement après l'équipement concerné. Les consommables non liés aux équipements financés par SIFA et les autres coûts récurrents sont à inscrire dans la feuille G « Autres coûts ».</p>
	<p>Questions concerning other topics</p>	<p>Questions concernant d'autres sujets</p>
<p>6</p>	<p>Question: The counter-part contribution of 10% as required is posing to be a challenge as far as taxes are concerned. We selected the co-funding of invoices hence the college will set aside 10% of the project funding to meet this obligation. I have noted that SIFA will not pay for taxes and import duties. Well VAT in South Africa is 15% which is more than the 10% required and if we stick to the selected choice, it means the college must now pay 25% (15%+10%). Kindly advise how we can resolve the matter because even if we select any of the options for counter-part contribution, 15% will still need to be paid.</p> <p>Answer: Unfortunately, we cannot reply to individual specific requests in terms of structuring counterpart contribution and duties and taxes but can only reiterate the framework conditions. Under Funding Window 1, the maximum SIFA funding is 90% of the total project costs (capped at a maximum of EUR 3.0 million), and the counterpart contribution must be a minimum of 10% of the total project costs while also considering the cap of the SIFA funding. Whereas import duties and VAT can in principle not be paid with SIFA funding (please refer to the exceptions stated in the Full Proposal Application Guide), they are eligible counterpart contribution. Each of the participating countries will have different regulations in terms of VAT and import duties, and while some countries may grant exemptions others may require those charges to be paid. It is each Lead Partner's responsibility to establish their national relevant rules and consider those when preparing the project budget.</p>	<p>Question : <i>Comme exigé, la contribution de 10% pour la contrepartie pose un défi en matière de fiscalité. Nous avons choisi le cofinancement de factures, c'est pourquoi le collège réservera 10 % du financement du projet pour répondre à cette obligation. J'ai noté que SIFA ne paiera pas les taxes et les droits d'importation. Eh bien, la TVA en Afrique du Sud est de 15 %, ce qui est plus que les 10 % requis et si nous nous en tenons au choix retenu, cela signifie que le collège devra maintenant payer 25 % (15 % + 10 %). Veuillez nous indiquer comment nous pouvons résoudre le problème car même si nous choisissons l'une des options de contribution, les 15% seront quand même payés par la contrepartie.</i></p> <p>Réponse : <i>Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre à des demandes spécifiques individuelles en termes de structuration de la contribution de la contrepartie et des droits et taxes, mais seulement réitérer les conditions cadre. Dans le cadre du guichet de financement 1, la subvention maximale de SIFA est de 90% du coût total du projet (plafonné à un maximum de 3,0 millions d'euros), et la contribution de la contrepartie doit être au minimum de 10% du coût total du projet tout en tenant compte du plafond de la subvention SIFA. Bien que les droits d'importation et la TVA ne peuvent pas en principe être payés par le financement SIFA (prière de vous référer aux exceptions mentionnées dans le Guide de candidature pour la proposition complète), ils sont éligibles comme contribution de contrepartie. Chacun des pays participants aura des réglementations différentes en termes de TVA et de droits d'importation, et si certains pays peuvent accorder des exemptions, d'autres peuvent exiger le paiement de ces charges. Il est de la responsabilité de chaque partenaire principal de poser de manière pertinente ses règles dans le cadre national et</i></p>

#	ENGLISH	FRANÇAIS
		<i>de les prendre en compte lors de la préparation du budget du projet.</i>
7	<p>Question: <i>I would like to ask a question about the land title of the land on which the building for our proposed project will be built: The seller has the land title, and there is a document called "PROVISIONAL SALES AGREEMENT" between us and the seller and this document is going to be signed by the NOTARY. Is this sufficient?</i></p> <p>Answer: A "PROVISIONAL SALES AGREEMENT" is acceptable provided that (i) the validity period is at least 180 days to cover application period, evaluation, due diligence and contracting, (ii) the agreement is irrevocable for the seller during the validity period, (iii) the agreement is irrevocable for the buyer subject the buyer being awarded SIFA funding, and (iv) the agreement is notarised. Please also attach the "CERTIFICATE OF OWNERSHIP/LAND TITLE" of the land owner. SIFA reserves the right to verify the stated sale price during the due diligence.</p> <p>In addition, the following information is provided: Land purchased not earlier than the country launch event for SIFA (Funding Window 1) in 2019 may be claimed as counterpart contribution, subject to providing the respective sale and transfer agreements, and subject to verification of the claimed value during the due diligence.</p>	<p>Question : Je voudrais me permettre une question au sujet du titre foncier du terrain sur lequel sera construit l'immeuble du projet que nous allons soumettre: le vendeur possède le titre foncier, et il existe document appelé « PROMESSE DE VENTE » entre nous et le vendeur et ce document va être signé par le NOTAIRE. Est-ce que cela suffit ?</p> <p>Réponse : Une « PROMESSE DE VENTE » est acceptable à la condition (i) que sa période de validité soit d'au moins 180 jours pour couvrir la période de candidature, l'évaluation, la vérification Due Diligence et la contractualisation, (ii) que l'accord soit irrévocable pour le vendeur pendant la période de validité, (iii) que l'accord soit irrévocable pour l'acheteur à condition que ce dernier obtienne un financement SIFA, et (iv) que l'accord soit notarié. Prière de joindre également le « CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ/TITRE FONCIER » du propriétaire du terrain. SIFA se réserve le droit de vérifier le prix de vente indiqué lors de la Due Diligence.</p> <p><i>En outre, les informations suivantes sont fournies : les terrains achetés au plus tôt lors de l'événement de lancement de SIFA dans le pays (guichet de financement 1) en 2019 peuvent être réclamés comme contribution de contrepartie, sous réserve de fournir les accords de vente et de transfert respectifs, et sous réserve de la vérification de la valeur réclamée au cours de la Due Diligence.</i></p>
8	<p>Clarification: The following information is provided: Land purchased not earlier than the country launch event for SIFA (Funding Window 1) in 2019 may be claimed as counterpart contribution, subject to providing the respective sale and transfer agreements, and subject to verification of the claimed value during the due diligence.</p>	<p>Clarification : <i>En outre, les informations suivantes sont fournies : les terrains achetés au plus tôt lors de l'événement de lancement de SIFA dans le pays (guichet de financement 1) en 2019 peuvent être réclamés comme contribution de contrepartie, sous réserve de fournir les accords de vente et de transfert respectifs, et sous réserve de la vérification de la valeur réclamée au cours de la Due Diligence.</i></p>